



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19

Digne-les-Bains, le 15/04/2020

**COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE CONTINUITÉ
DE L'ACTIVITÉ POUR LES ENTREPRISES DU BTP**

Ce mercredi 15 avril 2020, Olivier JACOB, préfet des Alpes-de-Haute-Provence, a présidé le **comité départemental pour la continuité de l'activité de la filière du bâtiment et des travaux publics (BTP)**, en audioconférence avec René Massette, président du Conseil départemental, Armel LE HEN, vice-président de la communauté de communes Durance Lubéron Verdon Agglomération (DLVA), Bruno ACCIALI, vice-président de la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération, Jean-Christian GRIMAUD, représentant Daniel SPAGNOU, président de la communauté de communes du Sisteronais-Buëch (CCSB) et de l'Association départementale des maires (ADM), ainsi que les représentants de la Direction départementale des territoires (DDT), de l'unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UDDIRECCTE04), de la Direction interdépartementale des Routes Méditerranée (DIRMED), de l'unité territoriale de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (UTDREAL04), de la chambre de Commerce et d'Industrie, de la chambre de Métiers et de l'Artisanat, des différentes fédérations du BTP du département, et de l'Ordre des architectes.

Olivier JACOB a souhaité organiser cette réunion avec l'ensemble des acteurs du BTP *« car il est primordial d'éviter un arrêt total des chantiers, afin de ne pas déstabiliser non seulement les entreprises de la filière, mais plus largement l'ensemble de la chaîne économique. »*

Le Gouvernement, après des échanges nourris avec les représentants du BTP, a construit un accord collectif en vue de la reprise prochaine des chantiers, dans un cadre préservant la santé des salariés.

Un **guide des bonnes pratiques**, préparé par l'Organisme professionnel du bâtiment et des travaux publics (OPPBTB), apporte aux professionnels intervenant sur les chantiers la garantie d'un niveau de protection sanitaire adapté. Ce guide prend en compte l'ensemble des points concernant les chantiers sur toute la chaîne d'intervention, de l'accord du particulier ou de l'entreprise en passant par l'hébergement, l'organisation des espaces de vie, la restauration, ou l'utilisation des véhicules et des engins. La consigne essentielle reste le respect des gestes barrière et le port de masques obligatoire pour certaines activités en contact rapproché.

Grâce à la diffusion de ce guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction, le nombre de chantiers ouverts dans le département est passé de 20 % à 50 %. L'objectif est d'atteindre, autant que possible, les 100 % à brève échéance.

Pour atteindre cet objectif, le Préfet mobilise la **cellule économique**, réunissant les services de l'État et les chambres consulaires, au service du BTP.

L'objectif d'ores et déjà fixé à cette cellule est, pour les dix plus grands chantiers situés sur l'ensemble du territoire départemental, de **lever les blocages** à la reprise de leur activité en travaillant de concert avec l'ensemble des parties prenantes à ces chantiers. En effet, les blocages sont plus nombreux et plus complexes à lever sur les plus gros chantiers, du fait du nombre d'acteurs devant se coordonner pour s'adapter à cette situation nouvelle.

Le Préfet entend également **instruire et apporter des réponses aux préoccupations remontées** par les entreprises du secteur, notamment :

- besoins en équipements de protection individuels pour se conformer aux préconisations du guide ;
- poursuite des appels d'offre et des instructions administratives ;
- partage des surcoûts liés aux installations de chantier pour se conformer aux règles sanitaires ;
- articulation de l'ensemble de la chaîne du BTP, des maîtres d'ouvrage aux entreprises ;
- adaptation exceptionnelle des règles budgétaires applicables aux investissements des collectivités.

Olivier JACOB a enfin assuré l'ensemble des opérateurs du secteur du BTP de la pleine mobilisation des services de l'État pour les accompagner et les soutenir dans ce processus primordial de relance des chantiers dans le département.

**Service de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Préfecture

8 Rue du Docteur ROMIEU

04016 Digne-les-Bains Cedex